

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

GESTION DU PATRIMOINE - ACCORD-CADRE EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Rose-Marie NIETO pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

GESTION DU PATRIMOINE - ACCORD-CADRE EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Diverses installations de chauffage, de traitement de l'air et de climatisation de la Ville de Niort, du CCAS, de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et du Moulin du Roc disposent d'un contrat pour leur exploitation et leur maintenance préventive et curative. Le contrat en place pour assurer ces prestations est effectif jusqu'au 30 septembre 2026.

La ville de Niort, le CCAS, la CAN et l'association de gestion « La scène nationale - Moulin du Roc » ont décidé de reconduire le groupement de commandes.

La Ville de Niort est le coordonnateur de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa notification.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de la validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre mixte d'une durée de 5 ans.

Il comporte 5 lots :

- Lot 1 : Marché de Température avec Intéressement (MTI) comportant les postes P1 (approvisionnement en gaz), poste P2 (conduite, surveillance, contrôle et entretien courant des installations, poste P3 (provision financière pour remise en état de niveau 3, soit un P3 dit « raisonné » permettant la remise en état et l'amélioration des matériels) et poste P5 (pour les travaux supplémentaires) ;
- Lot 2 : Installations thermiques importantes - exploitation usuelle. Elles comportent les prestations P2 et P3 et P5. Ces installations nécessitent un suivi usuel de leur exploitation ;
- Lot 3 : Installations thermiques importantes - exploitation permanente. Elles comportent les postes P2 et P3 et P5. Ces installations nécessitent un suivi très régulier de leur exploitation 7 jours sur 7 ;
- Lot 4 : Installations de climatisation de confort. Sans exigence particulière, elles comportent les postes P2 et P3 et P5 ;
- Lot 5 : Installations de production de froid permanente. Elles comportent les postes P2 et P3 et P5 et nécessitent une exigence élevée d'exploitation et de contrôle précis 7 jours sur 7.

Les montants estimatifs pour chacun des membres sont précisés dans l'annexe de la convention.

Les dépenses sont prévues aux budgets des années pendant lesquelles seront réalisées les prestations.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de constitution du groupement de commandes ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à la signer.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué